

ARCHIVES SMM. ROME DOSSIER 10 G.D.

32. CONFESSION

livret de 23 pages, 16 feuilles

+ 2 feuilles de brouillon: autres idées sur la confession

1^{er} point : - quelques avantages d'une bonne confession
- réfutation des prétextes pour s'en dispenser
- rien de plus avantageux au pécheur qu'une bonne confession

2^e point : - rien de plus mal fondé que la crainte qui éloigne de la confession

(Mission aux prêtres émigrés) donc...

“Notre seul véritable ami sur la terre,
c'est peut-être notre confesseur.” G.D.

Cf.: page suivante pour le teste.

32 LA CONFESSION

QUORUM REMISERITIS PECCATA, REMITTUNTUR EIS!
ET QUORUM RETINUERITIS, RETENTA SUNT.

“Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez,
et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.”
(Jn 20, 22-23)

Vous venez d’entendre les paroles que votre divin Sauveur adressait à ses apôtres quelque temps avant de monter au ciel. En avez-vous bien compris le sens? Quelles impressions font-elles sur vous, vous surtout qui gémissiez dans l’état du péché mortel? On prépare un remède à vos maux, vos médecins sont nommés et envoyés pour vous guérir. Le reproche que les scribes et les pharisiens faisaient le plus communément à notre divin Sauveur, c’était de l’appeler l’ami des pécheurs. C’étaient la haine et la jalousie qui leur dictaient ce reproche. En le faisant, ils croyaient travailler efficacement à détruire son honneur et sa réputation; mais, il faut le dire, c’était le reproche le moins sensible à Jésus-Christ. Lui-même prenait partout le titre d’ami des pécheurs. Il disait hautement qu’il était venu rappeler les brebis errantes de la maison d’Israël, les pécheurs et non pas les justes.

Il peignait son amour pour eux sous les paraboles les plus touchantes, les plus capables d’attendrir et de gagner leurs coeurs. Mais ses actions en disaient encore plus que ses paroles, et prou-

p. 2

vaient encore mieux ses bontés à l’égard des pécheurs : pour eux, pour leur salut, il avait, s’il est permis de s’exprimer de la sorte, quitté le sein de son Père et les joies du ciel. Il s’était assujéti à toutes les misères de l’humanité, il avait souffert sur le calvaire une mort violente et douloureuse, il avait répandu tout son sang, il avait préparé dans le sacrement du baptême un remède efficace contre le péché du premier homme, et dont la vertu et le fruit pouvaient se conserver par le moyen des grâces actuelles.

En prévoyant que la plupart des hommes perdraient une fois ou l’autre l’innocence baptismale et seraient dès lors exclus du bonheur du ciel, il voulut établir un nouveau moyen de la leur rendre, et de les faire rentrer en grâce avec son Père; moyen facile et à la portée de tout le monde qui, en humiliant l’homme coupable, sert à lui mériter le pardon, et porte au fond de son âme toute la consolation de l’innocence recouvrée. Et ce nouveau moyen que le Seigneur a établi pour guérir l’homme pécheur, c’est la confession, c’est le sacrement de pénitence: sacrement, j’ose le dire, chef-d’oeuvre de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs, la preuve la plus convaincante du désir ardent qu’il a de procurer notre salut.

Pour inspirer aux hommes pécheurs les sentiments d’une juste confiance, ce seront des hommes comme eux et sujets aux mêmes misères qu’il veut choisir pour guérir leurs plaies. Oui, c’est aux apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ dit ceci : “Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez...” Ce sont eux que Dieu a choisis pour réconcilier l’homme pécheur

p. 3

avec son Dieu. Il leur a confié les clefs du royaume des cieux: ils en ouvriront et en fermeront les portes à leur gré. Ils seront les médiateurs entre le ciel et la terre, ministère sans doute bien honorable pour les apôtres et leurs successeurs, ministère bien terrible aussi par les qualités qu’il exige en ceux qui en sont revêtus, par le compte qu’il en faudra rendre au souverain juge, ministère bien consolant pour vous, mes frères, puisqu’il vous donne l’assurance du pardon, sans que pour cette faveur insigne on n’exige autre chose de votre part que l’humble aveu de vos fautes.

Est-ce là l’idée que vous vous formez de la confession? La regardez-vous comme la

preuve la plus convaincante des bontés du Seigneur? Combien, et peut-être dans cet auditoire, en ont une idée toute différente? Combien qui ne s'acquittent pas, ou ne s'acquittent qu'à contre coeur, d'une obligation que les vrais pénitents trouvent si douce?

La confession ne paraît un lourd fardeau qu'à ceux qui ne la connaissent pas. Pour vous en convaincre, je me propose de vous rappeler d'abord quelques-uns des avantages d'une bonne confession. Je réfuterai ensuite les prétextes qu'on allègue pour s'en dispenser.

= Rien de plus avantageux au pécheur qu'une bonne confession : premier point.

= Rien de plus mal fondé que la crainte qui l'en éloigne : deuxième point.

p. 4

Premier point

Si j'avais à parler à des hérétiques qui rejettent la confession comme une invention purement humaine, je m'appliquerais à leur prouver qu'elle ne peut avoir été établie que par le Fils de Dieu, selon que l'enseigne l'Église et pour cela je leur dirais:

La confession que nous voyons aujourd'hui recommandée et pratiquée dans toute l'Église, comme une loi universelle, doit avoir été établie, ou par Jésus-Christ lui-même, ou par les hommes. Or je prétends et je pense que tout le monde doit le comprendre comme moi, qu'il est absurde d'attribuer aux hommes l'établissement de la confession. Conçoit-on en effet qu'une loi qui blesse l'homme dans un point si délicat, qui humilie son orgueil, ait été annoncée aux hommes, et reçue par eux, sans la moindre réclamation? sans qu'ils aient fait entendre la plus légère plainte contre cette innovation? Dans quel lieu d'ailleurs, comment et par qui, cette loi aurait-elle été introduite dans l'Église? Comment l'histoire, qui nous a conservé tant d'autres faits moins intéressants, ne nous dit-elle rien sur celui-ci? Qui pourrait jamais se persuader que le démon eût oublié ses intérêts, au point d'enseigner et d'apprendre aux hommes le plus puissant moyen que nous ayons pour pratiquer la vertu et éviter le mal? Il faut donc reconnaître que la confession n'a pu être établie

p. 5

que par Jésus-Christ lui-même, et comme il est notre Dieu, il faut conclure aussi que c'est désobéir à Dieu même que s'éloigner de la confession; que se railler de la confession, comme font les impies, c'est insulter l'oeuvre de Dieu.

J'oublie que je parle ici à des catholiques, qui font profession de croire que c'est Jésus-Christ lui-même qui a établi le sacrement de pénitence, et qui ne s'en éloignent que parce qu'ils n'en comprennent pas les avantages. Ce sont ces avantages que je veux vous expliquer aujourd'hui, mes frères.

On l'a dit, et il est peu de personnes que l'expérience n'ait instruites sur ce point. Rien de plus rare dans le monde que de trouver un ami véritable. Les uns sont des amis perfides qui approuvent et louent dans nous jusqu'à nos vices. D'autres sont des ennemis qui condamnent et blâment jusqu'à nos vertus. Dans le tribunal de la pénitence, vous trouverez un ami sincère qui vous dira avec franchise ce qu'il aura remarqué de bien et de mal en vous. Vous n'ignorez pas combien on se connaît peu soi-même et comme nous sommes aveugles sur notre propre compte. De quelle utilité n'est-il donc pas de trouver un guide sage et éclairé auquel nous puissions ouvrir nos coeurs, qui par de bons avis et des décisions sûres puisse tranquilliser des consciences alarmées et nous conduire à travers les écueils qui nous environnent jusqu'au port de la

p. 6

vie éternelle!

Un nouvel avantage de la confession, c'est qu'elle est la plus forte barrière que l'on

puisse opposer au torrent des vices et des passions. C'est qu'elle nous éloigne du péché et nous porte à la vertu. La confession vous éloigne du péché par les bons avis que vous y donne votre confesseur, par les pénitences qu'il vous impose et les précautions qu'il vous suggère, par la nécessité où vous êtes de venir lui rendre compte de votre fidélité à suivre ses conseils.

Ne trouvez-vous pas mauvais que j'en appelle ici à votre propre expérience: quand est-ce que vous ressentiez plus d'horreur pour le péché, plus d'amour pour la vertu, plus d'ardeur pour l'accomplissement de vos devoirs, qu'au sortir d'une confession bien faite?

Je réclame ici votre témoignage, chefs de famille: quand est-ce que vos ordres furent mieux respectés, vos enfants plus soumis, vos domestiques plus laborieux et plus fidèles, que lorsque les uns et les autres allaient souvent à confesse? Et vous, jeunes gens qui m'entendez, quand eûtes-vous moins à vous plaindre de la mauvaise humeur et des emportements de vos pères et mères, maîtres et maîtresses, quand les trouvâtes-vous plus doux et plus compatissants à votre égard, que lorsque vous les vîtes revenir du tribunal de la pénitence?

Oui, mes frères, je le dis dans le sentiment d'une véritable conviction : c'est en établissant la confession que votre divin Sauveur a fait.

p. 7

le plus beau, le plus utile présent à la société, qui serait bientôt sans cela inondée d'un déluge de crimes. Et pour preuve de cette vérité, je ne vous rapporterai point ce qui s'est passé dans tous les siècles et tous les pays où les hérétiques abolirent l'usage de la confession. Il est un exemple plus récent et que nous avons pu remarquer, puisqu'il s'est passé sous nos yeux. Du moment qu'on força les ministres catholiques à s'exiler, que la confession devint presque impossible ou extrêmement rare parmi nous, quelle décadence n'ont pas éprouvée les bonnes moeurs? Plus de bonne foi dans le commerce, plus de subordination dans les familles, plus de retenue dans les personnes du sexe ; au contraire un libertinage effréné, le trouble et la division au sein des ménages, l'ivrognerie devenue à la mode, nos propriétés et nos vies toujours exposées; Et s'il est trouvé des paroisses où ces vices ont fait moins de ravages, c'est comme vous pouvez le remarquer, dans celle où la confession n'a pas été tout à fait abolie.

Disons-le donc en passant : combien ceux qui ont voulu abolir l'usage de la confession n'étaient-ils pas ennemis du bonheur et de la tranquillité publiques! Combien ne sont-ils pas ennemis d'eux-mêmes ceux qui ne témoignent que de l'aversion pour ce divin remède! Saint Augustin en avait une idée bien différente: "Quel avantage pour moi, disait le saint docteur, je m'abaisse aux pieds d'un homme et je m'élève devant Dieu. Je subis

p. 8

un peu de honte en déclarant ma faute, et je me couvre de gloire aux yeux des anges. Pour un peu de violence que je me fais, je procure à mon esprit la tranquillité, à mon coeur le calme, et une paix solide à ma conscience. Je deviens innocent en me déclarant coupable. Pour une légère pénitence que l'on m'impose, j'évite des tourments éternels."

Pour vous convaincre, mes frères, des avantages de la confession, je vous prie de bien considérer une réflexion qui se trouve à la portée de tout le monde. Je vous le demande : parmi vous-mêmes, combien de bonnes oeuvres la confession n'a-t-elle pas fait produire! Combien de crimes, de vols, d'impudicités, de haines, de blasphèmes, d'ivrogneries, n'a-t-elle pas empêchés! Combien d'ennemis n'a-t-elle pas réconciliés! Combien d'aumônes n'a-t-elle pas fait verser dans le sein des pauvres! Combien d'injustices n'a-t-elle pas fait réparer! Combien de coeurs affligés n'a-t-elle pas consolés! Combien, et parmi ceux qui sont le plus prévenus contre elle, dont elle a conservé les biens, l'honneur et la vie!

Enfin, et c'est ici le plus précieux de ses avantages, la confession est l'unique moyen qu'ait l'homme pécheur pour rentrer en grâce avec son Dieu. Oui, en donnant à ses apôtres le pouvoir de remettre ou de retenir nos péchés, Jésus-Christ nous a imposé l'obligation de leur

en faire la déclaration; et sans cela, comment les prêtres pourraient-ils faire le discernement de nos péchés? Pourraient-ils les remettre aux uns, et les retenir aux autres, s'ils ne les connaissent pas?

p. 9

Peuvent-ils les connaître si vous ne les leur déclarez? Peuvent-ils les retenir si Dieu vous fournit un autre moyen d'en obtenir le pardon?

Concluons donc que tout homme qui a perdu l'innocence baptismale par quelque péché mortel ne peut la recouvrer que par l'aveu qu'il en fera aux ministres du Seigneur; aveu humiliant pour l'amour propre j'en conviens, mais dont toute la peine n'approche pas de celle qu'un Dieu juste eût pu infliger à nos crimes. Et qui oserait contester au Seigneur le droit de ne vouloir nous pardonner nos péchés qu'en nous obligeant à les confesser?

Loin de nous plaindre de la loi de la confession, bénissons à jamais le Seigneur qui nous fournit un moyen aussi facile d'obtenir le pardon de nos péchés et de nous soustraire aux peines de l'enfer. Et cela, non pour une peine seulement, non pour tel péché en particulier, non pour quelque faute légère et de surprise, mais pour les plus énormes, mais pour toute espèce de crimes, et autant de fois que l'on voudra recourir au remède! Non, il n'est point de circonstances où ces paroles n'aient leur effet : **LES PÉCHÉS SERONT REMIS...** C'est Jésus-Christ lui-même qui nous assure qu'il ratifiera dans le ciel la sentence que ses ministres auront prononcée sur la terre en faveur des pécheurs. Vous le savez, il est fidèle dans ses promesses, et laisserait plutôt périr le ciel et la terre plutôt que d'y manquer. Ah! combien celle qu'il fait ici n'a-t-elle pas fait couler de larmes de consolation aux pécheurs pénitents! combien de millions d'Augustins,

p. 10

de Magdeleines, ne doivent qu'à cette promesse du Seigneur, qu'à la confession, le bonheur éternel dont ils jouissent dans le ciel! Combien de pécheurs, liés à Satan et lui appartenant par mille genres de crimes, dont il avait déjà marqué la place au fond des enfers, et qui lui ont été enlevés par la confession! Combien de cantiques de joie n'a-t-elle pas fait entonner aux anges! Combien de mouvements de rage n'a-t-elle pas procurés aux démons!

Enfin, est-il ici une seule âme dont la confession ne doive être l'espérance et la consolation! J'avoue qu'elle n'est pas nécessaire à ceux qui auraient eu le bonheur de conserver l'innocence baptismale, mais, je vous le demande : où sont ceux qui l'ont conservée? Quel malheur pour vous et pour moi si nous n'avions point d'autre titre pour espérer notre salut! Dans quel affreux désespoir cette pensée ne nous jetterait-elle pas! Ah! c'est bien le lieu ici de nous écrier tous avec le prophète: "Si nous ne sommes pas encore au fond des enfers, si nous avons encore quelque espérance d'échapper à un si grand malheur, ce n'est qu'aux inventions de votre miséricorde, que nous en sommes redevables, ô mon Dieu! La confession fait tout notre espoir: c'est une planche que vous nous offrez pour nous sauver du naufrage. Faut-il qu'il y ait tant de chrétiens qui se privent des grâces et des avantages que pourrait leur procurer la confession! Faut-il qu'il y en ait un si grand nombre qui n'ont eu jusqu'ici que de l'éloignement et de l'aversion

p. 11

pour ce divin remède! Qui l'eût cru, ô mon Dieu! que les plus beaux desseins de votre miséricorde auraient été négligés et méprisés par ceux-là mêmes qui avaient le plus grand intérêt à en profiter.

Et cependant, n'est-ce pas là ce que nous avons la douleur de voir tous les jours! Les plus grands pécheurs, qui auraient le plus besoin de ce divin remède, sont souvent ceux qui le craignent davantage. Et cependant rien de plus mal fondé que cette crainte. Vous le verrez

dans mon second point.

Deuxième point.

Quoique je n'aie pas entrepris de vous détailler tous les avantages de la confession, je crois vous en avoir dit assez pour convaincre tout esprit raisonnable qu'elle est un des plus beaux présents que Jésus-Christ ait fait à la société en général, et au pécheur en particulier. Peut-être même plusieurs d'entre vous ont-ils trouvé que je m'arrêtais trop à prouver une vérité dont personne ne doute, au moins dans la spéculation. Personne, me dites-vous, ne doute des avantages de la confession! Vous le croyez? Et d'où vient donc que tant de personnes passent des années entières dans l'état du péché mortel? D'où vient que la plupart de ceux qui ont un plus grand besoin de la confession sont les plus négligents à s'acquitter de ce devoir sacré? O vous, que l'on ne voit jamais autour de nos tribunaux, vous aussi qui ne témoignez que de la répugnance pour la confession, qui ne vous y soumettez qu'à contre coeur, souffrez que je

p. 12

vous le demande : quel est le motif secret qui vous éloigne de la confession? Est-ce la crainte qui vous retient? Mais vous n'ignorez pas qu'au tribunal de la pénitence, vous n'avez avec vous que votre Dieu et son ministre: lequel craignez-vous? Est-ce le Seigneur? Ah! je désirerais que cette crainte fût profondément gravée dans vos coeurs! Vous craindriez le bon Dieu en confession? Hélas! c'était lorsque le démon vous sollicitait au mal, qu'il fallait que la crainte du Seigneur vous eût retenu, et non à ce moment. Mais je le sais, ce n'est pas la crainte de Dieu, ni de ses châtimens, que vous craignez davantage. Vous craignez plus son ministre. Oui, c'est le prêtre que vous craignez! Et cependant fût-il jamais crainte plus vaine et plus mal fondée! En effet, qu'avez-vous à craindre de sa part? Hélas! remarquez-le, tout en lui annonce la douceur et la clémence; tout doit vous inspirer la confiance. Vous trouverez dans un bon confesseur, tels que sont ceux qui travaillent à votre sanctification, la plus tendre charité, le zèle le plus circonspect et le plus ardent. Ah! je vous le dis ici hardiment, je vous le dis en présence des saint autels: si vous trouviez un prêtre qui vous dit qu'il n'y a plus rien à espérer pour vous, que la route du ciel vous est fermée sans retour, qui vous rebutât, je vous permettrais de le craindre et de le quitter promptement; mais rendez gloire à Dieu, pécheurs qui m'entendez, avez-vous trouvé des prêtre qui vous aient dit qu'il n'y avait plus de remèdes à vos maux? ni de paradis à espérer? Bien loin de vous porter au désespoir, n'ont-ils pas employé tous leurs soins à ranimer

p. 13

vos confiance? Vous parlaient-ils d'autres choses que des bontés du Seigneur à l'égard du pécheur pénitent? Que craignez-vous donc de la part de votre confesseur? Parlez sincèrement. Je crains, me direz-vous, les reproches qu'il me fera de m'être exposé témérairement à l'occasion du péché, d'avoir négligé les sages précautions qu'il m'avait suggérées, enfin, d'avoir été trop longtemps sans me présenter au tribunal.

Je conviens, mes frères, que votre confesseur pourrait bien se permettre quelque reproche sur ces divers articles; mais ce sera avec tant de bonté et de douceur, que vous vous apercevrez bien que c'est sa charité qui le porte à vous faire ces reproches.

Je vous le demande: voudriez-vous que votre confesseur vous dise alors que vous avez bien fait, qu'il faut continuer à fréquenter ces maisons, ces personnes, ces compagnies si fatales à votre innocence? Voudriez-vous qu'il vous dise que vous n'avez point besoin de vous défier du monde et du démon? que la confession vous est inutile, que vous pouvez continuer à fréquenter les cabarets, à vous enivrer, à prononcer d'horribles jurements et ces

paroles abominables qui font frémir le ciel et la terre?

Dites-le-moi: accorderiez-vous votre estime et votre confiance au prêtre qui, au tribunal de la pénitence, vous tiendrait un pareil langage? Non, sans doute. Ne craignez pas un confesseur qui vous fait des reproches mérités; mais craignez de tomber entre les mains d'un prêtre qui n'aurait pas le courage de vous faire ceux que vous méritez, qui ne vous montrerait pas l'abîme dans lequel le démon

p. 14

cherche à vous entraîner, qui vous laisserait vous jeter dans le précipice.

Mais, me direz-vous, si je vais à confesse et que je déclare telle ou telle faute, je n'aurai point l'absolution, je ne communierai point. Vous n'aurez pas l'absolution? dites-vous. Vous ne voudrez donc pas la recevoir, car je vous assure que quelque énormes que soient vos crimes, si votre confesseur peut se persuader que vous les détestez sincèrement, et que vous soyez sincèrement disposés à ne plus les commettre, il vous en donnera aussitôt l'absolution. N'est-ce pas ainsi qu'ont été traités tant d'insignes pécheurs! Voudriez-vous que votre confesseur vous donnât l'absolution lors même qu'il ne trouve en vous aucune marque de contrition? qu'au contraire tout lui annonce que vous conservez encore de l'affection au péché?

Faudra-t-il la donner aux ivrognes qui veulent toujours fréquenter les cabarets, et ne peuvent se régler sur la liqueur? Faudra-t-il à ces coeurs ulcérés, à ces âmes vindicatives qui ne veulent pas se réconcilier avec leurs frères? Faudra-t-il la donner à ces partisans du schisme et de l'hérésie qui n'ont aucun regret de leurs crimes et ne prennent aucun moyen de réparer le scandale qu'ils ont donné au prochain? Faudra-t-il la donner à ces gens qui ont encore le bien d'autrui entre leurs mains, et qui ne veulent pas le restituer? Enfin faudra-t-il la donner à ces personnes dont la bouche impure ne fait entendre que des paroles obscènes et des blasphèmes horribles? Faudra-t-il la donner à ces avarés qui dans des années de misère ne veulent pas faire l'aumône?

Je vous le demande, seriez-vous édifiés

p. 15

de voir assis à la Table du Seigneur ces hommes que vous savez être si souvent autour de celle du démon dans les cabarets? de voir le Corps du Seigneur reposer sur une langue, instrument de mille crimes? de voir le persécuteur de l'Église mêlé parmi ses plus fidèles enfants? Aimerez-vous à voir une victime de l'impureté se présenter pour recevoir l'Agneau sans tache? Enfin, celui qui ne veut pas se réconcilier avec ses ennemis doit-il espérer d'être bien reçu à la Table de celui qui est mort pour les siens?

Ô vous qui ne pouvez déprendre vos coeurs des attraits du péché, ni vous résoudre à en quitter l'occasion, qui osez encore demander l'absolution, souvenez-vous que le prêtre qui vous la donne vous trompe indignement. Il vous annonce la vie là où vous ne trouvez qu'une mort déplorable. Le Seigneur ne ratifie point une pareille sentence. Bien loin de là, au moment où le prêtre dit **JE VOUS ABSOUS**, le Seigneur dit **MOI, JE VOUS CONDAMNE**.

Ainsi vous ajoutez à tous vos crimes un horrible sacrilège; et ce ministre se fût montré moins coupable à votre égard en vous plongeant un poignard dans le sein; il vous eût ôté la vie du corps, mais il vous eût laissé celle de l'âme; il eût envoyé votre corps au fond du tombeau, mais il n'eût pas ouvert à votre âme les portes de l'enfer.

Je le dis ici, après un grand cardinal et après une trop funeste expérience, je le dis dans le sentiment d'une douleur profonde : non, il n'y aurait point tant de crimes dans le monde, s'il n'y avait point une si grande facilité à absoudre les indignes.

p. 16

Vous ne voulez pas que vos confesseurs diffèrent l'absolution, et moi je vous dis: ne consentez jamais à la recevoir tandis que vous vivez dans l'occasion et l'habitude du péché mortel.

Au Jour du jugement, vous verrez à la gauche du Souverain juge des prêtres qui devaient occuper les premiers trônes dans la maison du Seigneur, et dont ils seront exclus, non pour leurs propres péchés, mais pour s'être chargés de ceux des autres, en donnant l'absolution à des indignes!

“Ah! Seigneur, ne permettez pas que nous en augmentions le nombre! Quels reproches ne leur feront pas ceux dont ils auront causé la perte!”

“Nous avons mis, leur diront-ils, en vous toute notre confiance. Nous vous donnions le nom de Père et vous ne méritiez que celui de BOURREAU. Vous deviez nous conduire au ciel, et vous nous avez conduits à l'enfer.”

“O mon Dieu, ne permettez pas qu'aucun de ceux qui mettent en moi leur confiance puisse jamais me faire des reproches si amers!”

Et vous, mes frères, je m'adresse spécialement à ceux qui ont mis en moi leur confiance, ne manquez jamais, avant d'entrer au tribunal de la pénitence, de faire à Dieu cette prière : “Ne permettez pas, ô mon Dieu, que mon confesseur me donne l'absolution si je ne suis pas en état d'en profiter. Mais si vous voyez en moi les dispositions nécessaires, ne permettez pas qu'il me la refuse!”

Je l'espère, mes frères, ce ne sera plus la crainte de n'avoir pas l'absolution qui vous éloignera de la confession.

Serait-ce la pénitence que votre confesseur vous imposera qui vous effrayerait? Mais qu'est-ce que cette pénitence

p. 17

que vous trouvez si terrible? Quelques prières, quelques aumônes, et selon votre moyen quelques démarches auprès de cette personne que vous avez offensée, quelques mortifications, quelques jeûnes... et ce serait là la pénitence qui vous éloignerait de la confession! Vous ne voulez pas la faire, dites-vous, mais comparez cette pénitence avec celles que l'on pratiquait dans les premiers siècles de l'Église, avec ces pénitences qui duraient dix, quinze, vingt années employées à jeûner au pain et à l'eau. Comparez cette pénitence avec les tourments qu'endurent dans le purgatoire des âmes amies de Dieu, et pour des fautes légères. Allez leur demander si elles veulent changer leurs pénitences avec la vôtre. Vous vous trouvez gênés de prier, de jeûner. Croyez-vous que vous le serez moins quand il faudra brûler? D'ailleurs si votre pénitence ne vous convient pas, que vous ne puissiez pas la faire, dites-le à votre confesseur, il vous la changera.

Seriez-vous éloignés de la confession par la crainte que votre confesseur n'allât publier vos péchés? Je n'ignore pas les moyens que le démon et les impies ont employé pour le persuader à des ignorants. Mais, vous, chrétiens, parlez. Craignez-vous que votre confesseur aille révéler les péchés que vous lui découvrirez? Avez-vous à nous citer l'exemple d'un seul prêtre qui se soit oublié jusqu'à ce point?

J'en fais ici l'aveu aux pieds des autels, et je le dis à notre honte: on a vu dans tous les temps d'indignes ministres qui, bien loin de faire aimer la vertu par leurs bons exemples, la faisait blasphémer par leur vie scandaleuse!

p. 18

Oui, il s'est toujours trouvé de mauvais prêtres. On en a vu porter l'audace jusqu'à abjurer l'auguste caractère qu'ils avaient reçu dans leur ordination, jusqu'à contracter des

mariages scandaleux, jusqu'à fouler aux pieds le crucifix. Mais tous ces désordres ne leur ont pas fait violer le sceau de la confession. Il faudrait parcourir des siècles entiers pour en trouver un exemple. Remarquez ici comme la Providence veille d'une manière particulière à la conservation de votre honneur. Les prêtres, comme les autres, sont sujets aux misères de l'humanité, aux absences de raison, aux accès du délire et de la fièvre: dans ces moments Dieu n'a pas permis qu'un prêtre ait trahi le secret de la confession.

Ce que je crains davantage, me dira quelqu'un, ce n'est pas que mon confesseur aille dévoiler le péché que je lui aurai déclaré. Je suis présentement rassuré sur ce point; mais, dans son particulier, que pensera-t-il de moi lorsque je lui ferai le récit des horribles turpitudes dont j'ai rempli ma vie? Quel jugement portera-t-il sur ma conduite? Il m'estimait auparavant, désormais il n'aura plus pour moi que du mépris. Il n'aura plus, dites-vous, que du mépris pour vous? Ah! j'en appelle au témoignage de tous ceux qui nous ont donné leur confiance: avez-vous jamais eu à vous repentir de votre sincérité à nous découvrir les péchés qui vous humiliaient davantage?

p. 19

Avons-nous eu depuis, des manières moins prévenantes? Vous avons-nous témoigné moins de bonté? Y a-t-il, dans notre conduite une seule action, dans notre bouche une seule parole, dans nos yeux un seul regard, qui pût vous faire croire que nous nous souvenions de vos péchés?

Cependant, me direz-vous, dans son âme que pensera-t-il de moi? Eh! que vous importe que votre confesseur pense ou ne pense pas de vous, pourvu que Dieu en pense bien et vous fasse miséricorde! Mais voulez-vous savoir ce que pense un bon confesseur d'un homme qu'il entend s'accuser humblement de quelque grand crime? Je vais vous le dire. Croyez-en à l'expérience: quel courage dans ce pauvre pécheur, se dit-il alors à lui-même, quelle humilité! quelle grâce le bon Dieu lui fait! quelle fidélité à y répondre! quelle estime et quelle confiance il a en moi! Il me préfère à tous les prêtres de sa connaissance! Tels sont, mes frères, je peux vous l'assurer, les sentiments qu'éprouvera votre confesseur en écoutant le récit de vos péchés les plus énormes.

À présent, trouvez-vous à tout cela quelque chose qui doive vous rendre la confession odieuse, et vous en détourner? Ce n'est pas sans raison que votre divin Sauveur donnait aux ouvriers évangéliques le nom de PECHEURS D'HOMMES. Remarquez la conduite d'un pêcheur; il a jeté son filet à l'eau, s'il n'y voit entrer que de petits poissons, il en ressent de

p. 20

la tristesse, et néglige souvent de le lever pour une si petite prise. Mais le vent ayant troublé et agité l'eau, s'il y voit entrer un bon nombre de gros poissons, c'est alors qu'il se félicite, et met tous ses soins pour qu'il ne lui en échappe aucun. Belle image! Puisse-t-elle être gravée dans le coeur de tous les chrétiens qui m'entendent!

Belle image des sentiments que nous éprouvons dans le tribunal de la pénitence! Pour moi, quand j'y suis assis et que je vois une de ces âmes privilégiées, telles que la grâce du Seigneur en forme encore au sein de son Église, qui, après un mur examen, ne peut m'accuser que quelques imperfections ou des fautes légères, sa candeur et son innocence m'édifient; mais connaissant la faiblesse du coeur humain, je suis presque tenté de douter de sa sincérité.

Mais si je vois venir à moi un vieillard plus courbé sous le poids de ses crimes que sous celui des années, qui commence par me dire qu'il n'a pas été à confesse depuis vingt, trente ans, que toutes ses communions ont été des sacrilèges; je l'entends me faire un long détail de mille crimes tous plus énormes et plus affreux les uns que les autres, à la manière humble dont il les accuse, aux larmes qu'il répand, à la docilité qu'il montre à suivre mes avis, à

accepter la pénitence, je comprends qu'il y a dans son âme une véritable contrition, qu'il déteste sincèrement ses désordres. C'est alors que je me réjouis et que je me félicite.

p. 21

C'est alors que je me dis à moi-même: voici une brebis égarée qui revient au bercail, voici un enfant prodigue que l'excès de la misère ramène à son Père, voici une âme rachetée au prix du sang de Jésus-Christ que je vais arracher des bras du démon. Je puis ouvrir le ciel à ce pécheur. Que je suis heureux de pouvoir le faire! C'est pour cela que Dieu me l'envoie; le Seigneur n'attend que ma sentence pour lui faire miséricorde!

Croyez-vous qu'il y ait un confesseur capable de rebuter ce pécheur à qui Dieu tend les bras, et dont les anges chantent déjà le retour? Que la crainte d'étonner votre confesseur par la grandeur de vos péchés ne vous empêche pas désormais de les accuser sincèrement. Quel est celui à qui vous accusez vos péchés, pour que vous le craigniez? Si c'était un ange descendu du ciel qui, n'ayant jamais ressenti que des transports d'amour, peut-être cet esprit bienheureux aurait-il de la peine à ne pas vous laisser transparaître toute l'horreur et l'indignation que vos péchés lui inspireraient; mais celui à qui vous vous confessez est un homme comme vous, pétri du même limon, pécheur comme vous, et peut-être davantage, qui, ayant besoin qu'on use de compassion à son égard, sent bien qu'il doit en avoir pour vous.

En vous exprimant mes sentiments, je ne vous donne pas une idée de ceux qu'éprouvent le pasteur qui vous gouverne et ceux qui travaillent avec lui à votre sanctification.

Ô vous, âmes excessivement timides, qu'aucun motif ne peut déterminer à déclarer tel

p. 22

péché, souffrez maintenant que je vous adresse la parole: vous n'avez pas rougi de commettre le crime en présence du Seigneur, et aujourd'hui vous n'osez le déclarer à votre confesseur. Peut-être vous en êtes-vous plus d'une fois glorifié en présence de vos compagnons qui l'ont publié à votre honte, et vous craignez de le déclarer à un homme qui vous le remettrait et en garderait le plus inviolable secret?

Vous différez d'année en année d'en faire la déclaration. Vous mourrez probablement sans l'avoir accusé. Dieu vous accablera des plus sanglants reproches et vous condamnera à d'éternels supplices! Et au Jour du jugement général, il écrira ce péché sur votre front. L'univers l'y verra, aussi bien que vos parents, vos amis...

p. 23

Allons, mes frères, nous purifier dans cette piscine salutaire que Jésus-Christ a mise au sein de son Église. Un grand nombre d'âmes, aujourd'hui dans le sein de la gloire, y ont recouvré leur innocence. Plusieurs d'entre elles, coupables des mêmes crimes, ressentirent d'abord comme vous quelque crainte à s'en confesser. Elles eurent le courage de surmonter ces vaines frayeurs; elles s'accusèrent humblement; Dieu leur fit miséricorde. La même faveur vous est réservée, si, avec de grands crimes, vous apportez de grandes dispositions.

“Mettez-les, ô mon Dieu! Mettez-les ces bonnes dispositions dans le coeur de tous les chrétiens qui m'entendent, afin qu'après avoir profité ici-bas de vos bontés, ils puissent les célébrer pendant l'éternité!”

- Autres idées sur la confession:

1. Parlez, maintenant, ennemis de la confession,. Où sont vos moyens de preuve? Quelles sont les autorités sur lesquelles vous fondez vos assertions mensongères? Les

philosophes, vos pères dans l'impiété, sont vos seuls appuis. Mais au tribunal de la religion et même de la raison, ils se trouvent confondus. Au tribunal de leurs consciences, ils se trouvent condamnés.

Combien, forcés de céder aux cris de cette conscience, ont rendu hommage à la confession! Parmi le grand nombre d'ennemis de la religion, il est rare d'en trouver qui consentent à faire le voyage de l'éternité sans ce secours de la Religion. Au reste, ne condamnons pas nos adversaires sans les entendre.

Ils prétendent, dans leur délire, que la confession a été établie par les hommes. Ils ajoutent qu'elle est utile aux personnes peu instruites. À leur ton d'assurance, vous croiriez qu'ils en connaissent les auteurs, et qu'ils peuvent vous citer le temps, le lieu où elle a été établie; mais c'est ici une question dont ils n'ont jamais pu donner la solution.

Peut-on s'imaginer qu'une loi... ..

Les plus impudents parmi les impies diront aux personnes faibles et peu instruites que les prêtres ont établi l'usage de la confession. Les ennemis de la religion nous supposent toujours des vues d'intérêt. Quel avantage nous procure la confession? De toutes les fonctions de notre ministère, il n'en est point de plus pénible que la confession. Combien d'ecclésiastiques lui sont redevables de leurs infirmités! Combien n'en a-t-elle pas conduit au tombeau! Combien de prêtres zélés à qui les médecins ont interdit cette pénible fonction! Comptez-vous pour rien le travail, qui seul, peut fournir les connaissances nécessaires pour lever les difficultés qui s'y rencontrent?

... / ...

2. En vous prouvant que la confession a été établie par Jésus-Christ, je détruis en même temps les faux prétextes que les mauvais chrétiens allèguent pour s'en dispenser. Et je réfute d'une manière solide les impies qui prétendent qu'elle est une invention humaine. Or c'est une vérité dont je veux vous donner une preuve sans réplique.

La saine théologie a toujours fondé ses décisions sur l'Écriture, les conciles et les Saints Pères. C'est dans ces sources pures qu'elle a toujours puisé sa morale. C'est d'après ces autorités que je me crois fondé à vous dire que la confession a été établie par Jésus-Christ.

“Les péchés, dit l'Écriture, seront remis à ceux à qui vous les remettrez; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.”

Le droit de lier ou de délier les pécheurs emporte nécessairement dans celui qui en est revêtu l'obligation d'examiner la conduite (*de celui*) dont il est établi le juge. Il ne peut juger sans connaissance de cause, et il ne peut acquérir cette connaissance sans notre propre aveu.

Le saint concile de Trente frappe d'anathème celui qui ose dire que la confession n'est pas d'institution divine.

Les Pères de l'Église ont toujours regardé la confession comme établie par Dieu lui-même.

Voilà une partie de nos preuves.

Voilà les autorités qui sont garantes de la vérité que j'ai avancée.